

## **SOUS-CRITERE 2.4**

### **Description des modalités de prise en charge du handicap**

Notre école de conduite n'étant pas spécialisée dans la prise en charge du handicap, nous orientons les personnes concernées vers le site de la CEREMH : <https://www.ceremh.org/conduite.html> qui recense les auto-écoles spécialisées par département.

Un lien sur notre site internet est également disponible.

### **Grille d'évaluation synthétisant les besoins de l'élève :**

A noter que nous ne délivrons pas de formations professionnelles.

L'ensemble des documents liés à chacune des formations que nous proposons à nos élèves sont mis à leur disposition à l'entrée des bureaux, à l'accueil ainsi que sur notre site internet.